



DRE02

LA RESPONSABILITE SOIGNANTE ET MEDICALE

Public

IDE, AS et ASH

Durée – Taille du Groupe

2 jours soit 14 heures
8 à 10 personnes

Pré-requis

Aucun

Evaluation

A chaud et Sous forme de
questionnaire QCM

Moyens Pédagogiques

Exposé et étude de cas

Tarif

INTRA 1350,00 € HT / jour
hors frais de déplacement,
hors frais duplication de

Délat d'accès : « Notre organisme de formation s'engage à répondre sous 48h à toute demande d'information relative aux actions de formation. Une fois le contact établi, nous envisagerons conjointement la date la plus appropriée en fonction de vos besoins et de vos enjeux. Sauf cas particulier, la mise en place de la formation pourra se faire dans les deux mois suivant votre demande. »

Modalités d'accès handicap : Formations réalisées dans les locaux de l'entreprise qui aura pris les dispositions. CAP Avenir prendra les dispositions nécessaires en amont de la formation et en concertation avec l'entreprise et le stagiaire.

« Les actions de formation sont exonérées de TVA selon l'application de l'article 261-4-4 du Code Général des Impôts »

Version du document : V01_2024

Objectif global

- Apporter des éléments d'éclairage juridique et de réflexion aux participants leur permettant de sécuriser leurs pratiques tout en appréhendant les limites de leur responsabilité.

Objectifs spécifiques

- Connaître les fondamentaux du cadre juridique ainsi que les responsabilités administratives et personnelles
- Savoir appliquer le secret professionnel et confidentialité
- Connaître l'évolution des responsabilités juridiques des IDE et AS
- Envisager les diverses implications susceptibles d'intervenir dans l'exercice quotidien
- Appréhender les glissements de tâches entre IDE et AS
- Connaître le rôle de l'IDE dans la coordination des soins sous sa responsabilité
- Reconnaître Les situations à risque juridique élevé et comment y apporter une réponse adaptée et sécuriser les pratiques

La formalisation des objectifs pour la mise en place des actions sur le terrain sera proposée à l'issue de la prestation de formation.

Un certificat de réalisation sera remis aux apprenants à l'issue de la formation.

« Faire face à une montée sensible du nombre de contentieux concernant les professionnels soignants exerçant en établissements de santé. »

